



Assemblée générale

Distr. générale
3 janvier 2006
Français
Original: anglais

^(B/F)

Soixantième session

Point 149 b) de l'ordre du jour

Financement des Forces des Nations Unies

chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient :

Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	4
II. Ressources nécessaires	11
A. Vue d'ensemble	11
B. Contributions non budgétisées	12
C. Dépenses relatives au matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	12
D. Formation	13
III. Incident survenu à Cana	14
IV. Analyse des variations	15
V. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre	20
VI. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes figurant dans la résolution 59/296 de l'Assemblée générale, aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, adoptées par l'Assemblée générale, et aux demandes et recommandations du Comité des commissaires aux comptes	21



A. Assemblée générale	21
B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.	25
C. Comité des commissaires aux comptes	27
Annexe	
Organigramme	28
Carte	29

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007, dont le montant s'élève à 94 112 400 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 2 000 militaires, 120 fonctionnaires internationaux et 339 membres du personnel recruté sur le plan national.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 et l'objectif de la FINUL est expliquée dans des tableaux axés sur les résultats qui présentent une analyse par composante (composante opérations et composante appui). Les effectifs constituant les ressources humaines de la mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la mission.

L'explication des variations enregistrées dans les ressources, aussi bien dans les ressources humaines que dans les ressources financières, se réfère s'il y a lieu aux produits spécifiques prévus par la mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2004/05)	Montant alloué (2005/06)	Dépenses prévues (2006/07)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	40 509,1	39 143,1	38 456,6	(686,5)	(1,8)
Personnel civil	30 441,7	33 937,7	35 311,3	1 373,6	4,0
Dépenses opérationnelles	18 293,3	21 172,1	20 344,5	(827,6)	(3,9)
Montant brut	89 244,1	94 252,9	94 112,4	(140,5)	(0,1)
Recettes provenant des contributions du personnel	4 164,1	4 715,7	4 556,9	(158,8)	(3,4)
Montant net	85 080,0	89 537,2	89 555,5	18,3	0,0
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	89 244,1	94 252,9	94 112,4	(140,5)	(0,1)

Ressources humaines

	<i>Contingents^a</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^b</i>	Total
Direction exécutive et administration				
Effectif approuvé 2005/06	–	9	4	13
Effectif proposé 2006/07	–	13	4	17
Composantes				
Opérations				
Effectif approuvé 2005/06	2 000	–	–	2 000
Effectif proposé 2006/07	2 000	–	–	2 000
Appui				
Effectif approuvé 2005/06	–	116	335	451
Effectif proposé 2006/07	–	107	335	442
Total				
Effectif approuvé 2005/06	–	125	339	2 464
Effectif proposé 2006/07	–	120	339	2 459
Variation nette	–	(5)	–	(5)

^a Effectif autorisé le plus élevé.

^b Comprend les administrateurs et les agents des services recrutés sur le plan national.

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont présentées au chapitre V du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

1. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) dans ses résolutions 425 (1978) et 426 (1978). La plus récente prorogation du mandat a été autorisée par la résolution 1614 (2005) du Conseil.

2. La FINUL a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de rétablir la paix et la sécurité internationales.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Force contribuera à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les produits par composante : opérations et appui.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs constituant les ressources humaines de la Force ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de la gestion, qui sert l'ensemble de la Force. La variation des effectifs par rapport au budget de 2005/06, y compris les reclassements de postes, est analysée au niveau de chaque composante.

5. Pendant l'exercice 2006/07, la mission cherchera à rendre son administration plus efficace, en réduisant ses effectifs et en diminuant de 25 % son parc de véhicules, tout en continuant de fournir un appui aux contingents dont l'effectif sera maintenu à 2 000 hommes.

6. Le quartier général de la FINUL, qui abrite les bureaux du commandant de la Force et du chef de l'Administration, est situé à Naqoura, à quelques kilomètres de la Ligne bleue et à 90 kilomètres de Beyrouth. Le bureau de la liaison, de l'administration et des achats (Maison de la FINUL) se trouve à Beyrouth. Tous les déplacements du personnel et les transports de marchandises et de services entre ces deux sites sont effectués par la Force.

Direction exécutive et gestion

7. Le bureau du commandant de la Force est chargé de la direction générale et de la gestion.

Tableau 1

Ressources humaines : direction exécutive et gestion

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>							Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3 à P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>				
Bureau du commandant de la Force											
Effectif approuvé 2005/06	1	1	2	1	–	3	–	8	3	–	11
Effectif proposé 2006/07	1	1	2	3	3	3	–	13	4	–	17
Variation nette	–	–	–	2	3	–	–	5	1	–	6

^a Comprend les administrateurs et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Effectifs : création de 5 postes de personnel recruté sur le plan international et d'un poste de personnel recruté sur le plan national

8. *Cellule d'analyse conjointe (1 poste P-3 et 1 poste d'agent du Service mobile)* : le recrutement d'un analyste de l'information (P-3) et la réaffectation d'un poste d'agent du Service mobile de la Section des transports sont demandés à la Cellule d'analyse conjointe de la mission. Dirigée par le conseiller principal auprès du commandant de la Force, cette dernière aidera à améliorer la collecte et l'analyse des données et l'harmonisation des politiques entre les composantes de la FINUL et renforcera le plus possible la complémentarité et la coopération entre les opérations civiles et militaires de la mission. Elle se chargera de la collecte et du regroupement des données, ainsi que des analyses à court, moyen et long terme. Elle sera composée d'analystes militaires et civils et d'analystes de la sécurité. L'analyste de l'information (P-3) effectuera des analyses sur de courtes périodes pouvant aller jusqu'à sept jours et fera partie de la Cellule de la gestion et de l'analyse de l'information, une composante de la Cellule d'analyse conjointe. Cette dernière aura, comme autre tâche importante, à constituer une base intégrée de données sensibles sur les événements politiques et militaires pouvant avoir une incidence sur le mandat de la mission. Le titulaire du poste d'agent du Service mobile sera chargé de créer la base de données et de la tenir à jour ainsi que de mettre en place l'infrastructure du réseau local nécessaire, dont le personnel se recrutera uniquement chez celui de la Cellule d'analyse conjointe.

9. Les importants moyens dont dispose la Cellule pour analyser les divers aspects de l'action de la mission, conjugués à la création d'une base de données intégrée, faciliteront grandement le travail du Groupe de la sécurité au sein de la mission. La coopération entre la Cellule d'analyse conjointe et les composantes de sécurité de la mission permettra de mieux évaluer les menaces d'ordre général ou plus spécifique.

10. Les hostilités qui sont survenues le long de la Ligne bleue en novembre 2005 ont démontré que la situation dans le sud du Liban était instable et que les conditions risquaient de se détériorer, ce qui justifie davantage encore la présence d'une cellule d'analyse conjointe pleinement opérationnelle.

11. *Unité de sécurité (2 postes d'agent du Service mobile et 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)* : dans sa résolution 58/295, l'Assemblée générale a approuvé la création d'un poste de chef de la sécurité (P-3) pour la mission. Eu égard à son budget pour 2005/06, la mission avait proposé la réaffectation d'un poste d'agent du Service mobile et d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national au Bureau du chef de l'administration pour constituer un groupe de la sécurité. Les hostilités qui ont récemment éclaté le long de la Ligne bleue ont montré que les effectifs actuels ne permettent pas de faire face à des situations tendues où il faut tenir le chef de la mission constamment au fait des conditions de sécurité et en même temps aider le personnel civil et maintenir le contact avec les autorités libanaises. Il est proposé de transférer le Groupe de la sécurité au Bureau du commandant de la Force et de renforcer son effectif par un agent du Service mobile réaffecté de la Section des transmissions et des services informatiques. Le nouvel agent de sécurité supervisera l'administration générale du Groupe de la sécurité, en se préoccupant surtout de l'élaboration des plans de sécurité, des enquêtes de routine et des évaluations de la sécurité, ainsi que de l'établissement des politiques et procédures pour l'examen des situations de crise, et préparera les plans d'intervention en cas d'urgence. L'effectif proposé permettra à la

mission d'être mieux à même d'assurer 24 heures sur 24 la sécurité des 41 positions militaires, y compris son quartier général, ainsi que de la Maison de la FINUL à Beyrouth. La coopération entre le Groupe de la sécurité et la Cellule d'analyse conjointe facilitera l'organisation de sessions d'information sur la sensibilisation aux questions de sécurité et les plans d'urgence à l'intention du personnel militaire et civil.

12. *Information (1 poste P-3)* : les événements qui se sont récemment produits à la mission ont amené le Conseil de sécurité à s'intéresser de plus près à l'activité menée au Liban, comme il ressort de ses résolutions 1559 (2004), 1595 (2005), 1636 (2005) et 1644 (2005). D'autres initiatives ont été prises par la suite par l'Organisation, dont la stratégie de communication des Nations Unies dans les États arabes, lancée par le Département de l'information en vue d'étendre et d'améliorer la communication au Moyen-Orient et dans d'autres pays arabes entre les organismes des Nations Unies et les organisations publiques, gouvernementales et civiques arabes. La FINUL contribuera à ces initiatives en intensifiant les activités de communication avec la presse et d'information qui relèvent de son mandat. Le travail d'information est actuellement assuré par un assistant pour les médias (recruté localement), le conseiller principal auprès du commandant de la Force et le spécialiste des affaires civiles. Ces deux derniers cumulent ce travail avec leurs principales attributions. C'est pourquoi il est proposé de créer le poste de fonctionnaire de l'information (P-3) au Bureau du conseiller principal auprès du commandant de la Force pour faire face à la nécessité croissante d'informer le public. Le fonctionnaire de l'information se chargera de diffuser en temps utile l'information pertinente aux représentants des médias, aux agents de l'État, aux autres dirigeants politiques, aux organisations non gouvernementales et au grand public. Il s'emploiera à faire mieux comprendre au public le mandat, la mission et l'activité de la FINUL, ainsi que ses buts et objectifs. Il est proposé de réaffecter ce poste de la Section des achats.

Composante 1 : opérations

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
1.1 Les parties respectent rigoureusement la Ligne bleue	1.1.1 Absence d'incursions aériennes, maritimes ou terrestres ou de fusillades le long de la Ligne
<p><i>Produits</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • 178 850 jours-personnes de patrouille mobile (5 personnes x 98 patrouilles x 365 jours) • 18 130 jours-personnes de patrouille mobile en réserve (5 personnes x 98 patrouilles x 37 jours) • 167 900 jours-personnes aux postes d'observation (5 personnes par poste x 2 équipes x 46 postes d'observation x 365 jours) • 480 heures de patrouille aérienne le long de la Ligne bleue. • 180 heures de vol pour les enquêtes et les mouvements opérationnels • 2 rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité 	

<ul style="list-style-type: none"> • Réunions de liaison périodiques sur les questions relatives à la Ligne bleue avec le Gouvernement et les autres hauts dirigeants libanais et avec les responsables des forces de défense israéliennes • Médiation auprès des parties en cas de tension 	
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
1.2 Normalisation de l'exercice, par le Gouvernement libanais, de son autorité au Sud-Liban	1.2.1 Présence accrue des autorités libanaises dans le sud du Liban par rapport à l'exercice 2005/06
<p><i>Produits</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réunions de liaison hebdomadaires et réunions mensuelles de haut niveau avec les autorités libanaises sur l'exercice de l'autorité du Gouvernement libanais dans la zone d'opérations de la Force • Poursuite de la coopération avec les autorités libanaises aux fins du maintien de la paix et de la sécurité dans la zone d'opérations de la Force • Coordination de l'aide humanitaire en faveur de la population locale avec le Bureau du Représentant personnel du Secrétaire général pour le Liban, ainsi qu'avec les divers bureaux et organismes des Nations Unies opérant au Liban, les représentations diplomatiques et les organisations non gouvernementales • Maintien de la collaboration en ce qui concerne les activités de déminage, y compris par la fourniture de cartes et le transfert des informations sur le déminage, avec les autorités et administrations libanaises 	
<p><i>Facteurs externes</i> : Aucune des parties concernées ne fait obstacle à la totale liberté de mouvement de la FINUL.</p>	

Tableau 2
Ressources humaines : composante 1 : opérations

<i>Catégorie</i>	Total
<i>Contingents</i>	
Effectif approuvé 2005/06	2 000
Effectif proposé 2006/07	2 000
Variation nette	–

Composante 2 : appui

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
<p>2.1 Fourniture d'un appui logistique, administratif et en matière de sécurité efficace</p>	<p>2.1.1 Augmentation de la largeur de bande du réseau local (2004/05 : 100 % à 100 mégaoctets; 2005/06 : 33 % à 1 gigaoctet; 2006/07 : 66 % à 1 gigaoctet)</p> <p>2.1.2 Réduction du nombre d'accidents automobiles (2004/05 : 197; 2005/06 : 180; 2006/07 : 170)</p> <p>2.1.3 Réduction du nombre de postes d'agent du Service mobile dans l'administration (2004/05 : 0; 2005/06 : 0; 2006/07 : 6)</p>
<p><i>Produits</i></p> <p>Amélioration des services</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de la deuxième année d'un programme de trois ans de modernisation du matériel de réseau • Mise en œuvre, à l'intention des membres des contingents, d'un programme étoffé de formation de chauffeurs, notamment de poids lourds et de véhicules spécialisés • Mise en place d'une nouvelle structure d'administration et de gestion du personnel (gains d'efficacité) <p>Personnel militaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Emplacement, relève et rapatriement de 2 000 militaires en moyenne • Fourniture et entreposage de rations pour un effectif moyen de 2 000 militaires <p>Personnel civil</p> <ul style="list-style-type: none"> • Administration de 120 membres du personnel international et de 339 membres du personnel recruté sur le plan national, en moyenne <p>Installations et infrastructures</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entretien et réparation de 41 positions militaires, y compris 1 138 modules d'hébergement préfabriqués et 160 logements et bâtiments à usage de bureaux non préfabriqués • Entretien de 50 kilomètres de routes d'accès à diverses positions militaires • Réparation et entretien de 17 hélistations <p>Transports terrestres</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exploitation et entretien de 587 véhicules, y compris 50 véhicules blindés et 46 remorques <p>Transports aériens</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exploitation et entretien de 4 avions à voilure tournante <p>Transmissions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui et entretien de 3 systèmes de satellite, 40 répéteurs VHF, 55 liaisons UHF, 900 radios avec émetteur-récepteur et 10 standards téléphoniques pour 1 500 usagers 	

<p>Informatique</p> <ul style="list-style-type: none"> Appui et entretien d'un réseau étendu, soit 550 ordinateurs de bureau, 72 ordinateurs portatifs, 49 serveurs, 58 télécopieurs numériques, 230 imprimantes, 18 lecteurs optiques et 85 commutateurs <p>Services médicaux</p> <ul style="list-style-type: none"> Gestion et entretien de 5 hôpitaux du niveau I et de 2 hôpitaux de base pour tout le personnel de la mission et pour la population civile locale en cas d'urgence Gestion des installations et du matériel servant aux évacuations par voie aérienne ou terrestre, pour tous les sites de l'ONU, notamment vers les hôpitaux de niveau III à Saida et à Beyrouth Fourniture de conseils confidentiels bénévoles au sujet du VIH et de services de dépistage pour tout le personnel Programme de sensibilisation au VIH à l'intention de tout le personnel, notamment par l'éducation entre pairs <p>Sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre d'une nouvelle structure de sécurité de la mission Fourniture de services de sécurité, 24 heures sur 24, à 41 positions militaires, y compris le quartier général de la mission et la Maison de la FINUL Organisation de 4 sessions d'information sur la sensibilisation aux questions de sécurité et les plans d'urgence à l'intention de 2 000 militaires, 120 membres du personnel international et 339 membres du personnel recruté sur le plan national <p>Personnel militaire et civil</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en application, à l'intention de l'ensemble du personnel militaire et civil, d'un programme d'éthique et de discipline, qui comprend la formation, la prévention, le suivi et les recommandations concernant les mesures disciplinaires <p><i>Facteurs externes</i> : Les fournisseurs et entrepreneurs sont en mesure de livrer les biens et services conformément aux contrats.</p>

Tableau 3

Ressources humaines : composante 2 : appui

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^b		Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4 ^a	P-3 à P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité		Volontaires des Nations Unies		
Administration											
Effectif approuvé 2005/06	–	1	8	12	76	20	–	117	336	–	453
Effectif proposé 2006/07	–	1	8	11	67	20	–	107	335	–	442
Variation nette	–	–	–	(1)	(9)	–	–	(10)	(1)	–	(11)

^a Comprend le reclassement du poste de chef du service financier de P-5 à P-4.^b Comprend les administrateurs et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Justification

- **Personnel recruté sur le plan international : réduction de 10 postes**

Il est proposé de réaffecter 4 postes à la direction exécutive et à la gestion (1 poste P-3 et 3 postes d'agent du Service mobile) et de supprimer 6 postes d'agent du Service mobile.

Les postes réaffectés viendront renforcer la Cellule d'analyse conjointe (1 poste d'agent du Service mobile), le Groupe de la sécurité (2 postes d'agent du Service mobile) et les services d'information (1 poste P-3) au Bureau du conseiller principal auprès du commandant de la Force. Ces postes seront transférés de la Section des achats (1 poste P-3), de la Section des transmissions et des services informatiques (1 poste d'agent du Service mobile), de la Section des transports (1 poste d'agent du Service mobile) et du Bureau du chef de l'administration (1 poste d'agent du Service mobile).

Les postes à supprimer sont à la Section des transmissions et des services informatiques (1 poste d'agent du Service mobile), à la Section des transports (2 postes d'agent du Service mobile), à la Section des services généraux (1 poste d'agent du Service mobile) et à la Section du soutien génie (2 postes d'agent du Service mobile).

La suppression d'un poste P-3 à la Section des achats est proposée compte tenu de l'objectif visé par la mission de privilégier la formation interne et de mettre en place des dispositifs de contrôle efficaces. La réduction proposée des ressources prévues pour les achats tient également compte de la diminution générale des achats du fait de la réduction des effectifs de la mission durant l'exercice 2002/03 et du déclassement du poste de chef du service des achats de P-5 à P-4 durant l'exercice 2005/06 en cours. L'effectif proposé pour la Section des achats, soit 27 fonctionnaires, dont 10 recrutés sur le plan international, est jugé suffisant pour mener à bien toute l'activité prévue.

Pour ce qui est de la Section des transmissions et des services informatiques, de la Section des services généraux, de la Section des transports et de la Section du génie, la mission a réexaminé le travail des agents du Service mobile en tenant compte de la charge de travail prévue dans le domaine administratif et a conclu que six postes pourraient être supprimés.

- **Personnel recruté sur le plan international : reclassement d'un poste P-5 à P-4**

Comme suite à l'examen de la structure et des opérations, destiné à aligner les ressources nécessaires à l'activité de la FINUL sur celles de missions comparables par leur taille et leur complexité, il est proposé de reclasser le poste de chef du Service financier de P-5 à P-4.

- **Personnel recruté sur le plan national : réduction d'un poste**

En raison du transfert du Groupe de la sécurité au Bureau du commandant de la Force, il est proposé de réaffecter le poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national et le reste de l'effectif du Groupe.

Avec la suppression proposée de 2 postes d'agent du Service mobile de la Section du génie, il est proposé de réaffecter 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national du Service d'appui militaire et de la Section des services généraux à la Section du soutien génie pour renforcer l'effectif de cette dernière.

II. Ressources nécessaires

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2004/05) (1)	Montant alloué (2005/06) (2)	Dépenses prévues (2006/07) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	-	-	-	-	-
Contingents	40 509,1	39 143,1	38 456,6	(686,5)	(1,8)
Police civile	-	-	-	-	-
Unités de police constituées	-	-	-	-	-
Total partiel	40 509,1	39 143,1	38 456,6	(686,5)	(1,8)
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international ^a	17 059,1	18 143,0	18 649,3	506,3	2,8
Personnel recruté sur le plan national ^b	13 382,6	15 794,7	16 662,0	867,3	5,5
Volontaires des Nations Unies	-	-	-	-	-
Total partiel	30 441,7	33 937,7	35 311,3	1 373,6	4,0
Dépenses opérationnelles					
Personnel temporaire (autres que pour les réunions)	30,7	48,0	46,5	(1,5)	(3,1)
Personnel fourni par des gouvernements	-	-	-	-	-
Observateurs électoraux civils	-	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-	-
Voyages	312,1	335,1	248,1	(87,0)	(26,0)
Installations et infrastructures	7 224,4	9 178,7	8 121,2	(1 057,5)	(11,5)
Transports terrestres	4 028,7	4 445,6	4 659,6	214,0	4,8
Transports aériens	1 635,6	1 648,7	2 039,1	390,4	23,7
Transports maritimes ou fluviaux	-	-	-	-	-
Transmissions	1 324,7	1 326,8	1 343,0	16,2	1,2
Informatique	1 226,4	1 195,3	1 039,0	(156,3)	(13,1)
Services médicaux	655,7	763,0	689,8	(73,2)	(9,6)
Matériel spécial	574,5	531,2	526,3	(4,9)	(0,9)
Fournitures, services et matériel divers	1 280,5	1 699,7	1 631,9	(67,8)	(4,0)
Projets à effet rapide	-	-	-	-	-
Total partiel	18 293,3	21 172,1	20 344,5	(827,6)	(3,9)
Total brut	89 244,1	94 252,9	94 112,4	(140,5)	(0,1)
Recettes provenant des contributions du personnel	4 164,1	4 715,7	4 556,9	(158,8)	(3,4)
Total net	85 080,0	89 537,2	89 555,5	18,3	0,0
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	-	-	-	-	-
Total	89 244,1	94 252,9	94 112,4	(140,5)	(0,1)

^a Un taux de vacance de postes de 6 % a été retenu pour 2006/07, contre 6 % pour 2005/06.

^b Un taux de vacance de postes de 3 % a été retenu pour 2006/07, contre 3 % pour 2005/06.

B. Contributions non budgétisées

13. La valeur estimative des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 est la suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur estimative</i>
Accord sur le statut des forces	1 304,3
Total	1 304,3

C. Dépenses relatives au matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

14. Le montant nécessaire au titre du matériel majeur et du soutien logistique autonome pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007, calculé sur la base des taux de remboursement standard, s'élève à 3 495 000 dollars et se répartit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant</i>
Matériel majeur	
Observateurs militaires	–
Contingents	1 918,4
Unités de police constituées	–
Total partiel	1 918,4
Soutien logistique autonome	
Installations et infrastructures	
Restauration (cuisines)	64,9
Mobilier de bureau	56,1
Électricité	68,7
Missions secondaires du génie	39,4
Blanchisserie et nettoyage	390,1
Matériel de campement	–
Modules d'hébergement	–
Magasins – divers	106,5
Matériel spécial	–
Fournitures pour la défenses des périmètres	–
Transmissions	
Transmissions	28,0
Services médicaux	
Services médicaux	313,6

<i>Catégorie de dépenses</i>		<i>Montant</i>	
Matériel spécial			
Neutralisation des explosifs et munitions			110,7
Observation			398,6
Identification			–
Protection nucléaire, biologique et chimique			–
Total partiel		1 576,6	
Total		3 495,0	

<i>Facteurs approuvés pour la mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la mission			
Contraintes du milieu	0,50	1 ^{er} juillet 2005	–
Usage opérationnel intensif	2,30	1 ^{er} juillet 2005	–
Acte d'hostilité ou abandon forcé	–	1 ^{er} juillet 2005	–
B. Facteurs applicables au pays d'origine			
Différentiel de transport	0,25-2,00		

D. Formation

15. Le montant estimatif des dépenses de formation pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 se répartit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant</i>
Consultants	
Formation de consultants	–
Voyages	
Voyages, formation	128,9
Fournitures, services et matériel divers	
Droits d'inscription, fournitures et services	140,0
Total	268,9

16. Les ressources demandées doivent permettre de dispenser une formation dans les domaines de la gestion, des transports terrestres, des transmissions, de l'informatique, du génie, de l'approvisionnement et de la gestion des avoirs, des finances et de la sûreté.

III. Incident survenu à Cana

17. Au paragraphe 13 de sa résolution 59/307, l'Assemblée générale a prié de nouveau le Secrétaire général de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que soient intégralement appliqués le paragraphe 8 de sa résolution 51/233, le paragraphe 5 de sa résolution 52/237, le paragraphe 11 de sa résolution 53/227, le paragraphe 14 de sa résolution 54/267, le paragraphe 14 de sa résolution 55/180 A, le paragraphe 15 de sa résolution 55/180 B, le paragraphe 13 de sa résolution 56/214 A, le paragraphe 13 de sa résolution 56/214 B, le paragraphe 14 de sa résolution 57/325, et le paragraphe 13 de sa résolution 58/307, a insisté de nouveau sur le fait que le montant de 1 117 005 dollars correspondant aux dépenses occasionnées par l'incident survenu à Cana le 18 avril 1996 était à la charge d'Israël, et prié le Secrétaire général de lui faire rapport sur la question à la reprise de sa soixantième session. Comme suite à l'adoption de ces résolutions, ce montant a été inscrit au titre des sommes à recevoir par la FINUL, et le Secrétariat a envoyé à la Mission permanente d'Israël 11 lettres à ce sujet (dont la plus récente date du 16 janvier 2006), auxquelles aucune réponse n'a été donnée.

IV. Analyse des variations¹

Explication

On trouvera dans la présente section, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple révision des priorités ou ajout de produits) ou avec plus d'efficience (par exemple réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (par exemple sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement).

	<i>Variation</i>	
Contingents	686,5	1,8 %

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

18. La diminution des ressources nécessaires s'explique essentiellement par le fait qu'il n'a pas été tenu compte des engagements de l'Organisation en matière d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité, ainsi que par une réduction des montants à rembourser au titre des contingents, calculée sur la base du déploiement effectif du personnel durant la période 2004/05. Les ressources nécessaires au financement de l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité seront incluses dans le budget approuvé et figureront dans le rapport sur l'exécution du budget. Par ailleurs, une réduction du parc de véhicules et de remorques du contingent et la non-inclusion des dépenses relatives au transport et au déploiement du matériel du contingent ont également contribué à la diminution des ressources nécessaires.

19. La variation est en partie compensée par les dépenses supplémentaires au titre des voyages des membres du contingent, dues à une augmentation des tarifs aériens, et par les dépenses supplémentaires prévues pour les rations sur la base des dépenses effectivement engagées au cours de la période 2005/06.

¹ Le montant des variations est exprimé en milliers de dollars des États-Unis.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	506,3	2,8 %

• **Gestion : augmentation des coûts salariaux moyens de la mission**

20. Le montant de 18 649 300 dollars doit permettre de financer les traitements, les dépenses communes de personnel et les contributions du personnel au titre de 120 postes. La variation est essentiellement due à une augmentation des coûts salariaux moyens et est compensée par la suppression de six postes d'agents du Service mobile.

21. L'enveloppe prévue pour les dépenses communes de personnel comprend un montant équivalent à 4 % des traitements nets, destiné à financer les obligations non provisionnées de l'Organisation au titre de l'assurance maladie après la cessation de service.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	867,3	5,5 %

• **Paramètres budgétaires : modification du barème standard des traitements**

22. L'augmentation des dépenses d'un montant de 867 300 dollars s'explique par une modification du barème standard des traitements applicable au Liban à compter du 1^{er} septembre 2005 et par une baisse du taux de change passé de 1 510 à 1 499 livres libanaises pour 1 dollar le 1^{er} décembre 2005.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1,5	3,1 %

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

23. La variation s'explique par une diminution des besoins anticipés de remplacement du personnel en congé de maternité ou en congé de maladie.

	<i>Variation</i>	
Voyages	87	26 %

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

24. La diminution des ressources nécessaires s'explique essentiellement par la suppression de l'enveloppe prévue pour les voyages du personnel entre le siège et la mission. En revanche, ces ressources figurent dans le budget du compte d'appui pour la période 2006/07.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	1 057,5	11,5 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

25. La variation s'explique essentiellement par une réduction du montant des ressources nécessaires à l'acquisition de groupes électrogènes et aux travaux d'aménagement, de rénovation et de construction.

26. En ce qui concerne l'acquisition des groupes électrogènes, la diminution des ressources nécessaires s'explique par le fait que des groupes supplémentaires initialement prévus pour la période 2004/05 devraient être acquis au cours de la présente période pour satisfaire aux conditions de sécurité approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 58/295. La mission envisage d'acquérir 33 groupes électrogènes au cours de la période 2006/07, contre 54 groupes prévus pour la période 2005/06.

27. S'agissant des travaux de construction, d'aménagement et de rénovation, la diminution des ressources nécessaires s'explique par le fait que des projets visant à remédier aux lacunes constatées dans le domaine de la sécurité devraient arriver à terme au cours de la présente période.

28. La diminution des ressources nécessaires à l'acquisition de groupes électrogènes et aux travaux de construction, d'aménagement et de rénovation est partiellement compensée par une augmentation des dépenses au titre des carburants et lubrifiants résultant d'une hausse des prix.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	214	4,8 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

29. L'augmentation des ressources nécessaires s'explique par le remplacement prévu de 50 véhicules, qui atteindront la fin de leur durée utile au cours de la période 2006/07. À titre de comparaison, la mission envisage d'acquérir 21 véhicules au cours de la période 2005/06. Bien qu'il soit prévu d'acquérir davantage de véhicules en 2006/07 qu'en 2005/06, la mission devrait réduire son parc, le nombre de véhicules passant de 810 au 30 juin 2005 à 613 au 30 juin 2007.

30. L'augmentation des ressources nécessaires est compensée par une réduction des dépenses prévues pour les réparations, l'entretien, l'assurance responsabilité, les pièces de rechange et les lubrifiants et carburants résultant de la réduction du parc de la mission.

	<i>Variation</i>	
Transports aériens	390,4	23,7 %

• **Gestion: moyens revus à la hausse et produits inchangés**

31. Le montant supplémentaire demandé s'explique essentiellement par une hausse des dépenses au titre de la location et de l'exploitation des hélicoptères résultant d'une augmentation du coût par heure de vol. L'augmentation des dépenses est en

partie compensée par une réduction des primes d'assurance responsabilité, la part de la mission dans l'assurance responsabilité civile du Département des opérations de maintien de la paix ayant diminué.

	<i>Variation</i>	
Transmissions	16,2	1,2 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

32. L'augmentation des ressources nécessaires s'explique en partie par une hausse des dépenses nécessaires à l'acquisition de pièces détachées, calculées sur la base des exercices antérieurs. Cette augmentation est partiellement compensée par une réduction des dépenses au titre des transmissions commerciales résultant du fait de la reconfiguration du système Carlog, désormais adapté à l'infrastructure du réseau de la mission plutôt qu'à celle d'un réseau commercial.

	<i>Variation</i>	
Informatique	156,3	13,1 %

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

33. La diminution des ressources nécessaires s'explique essentiellement par le fait qu'il sera procédé au remplacement de 40 ordinateurs en 2006/07, contre 100 au cours de la présente période. Cette diminution est en partie compensée par une augmentation des dépenses au titre des éléments suivants : pièces détachées et fournitures du réseau LAN nécessaires à la réinstallation des stations de travail à la Section des services généraux et au commandement du camp de Naqoura; consommables pour imprimantes de cartes géographiques du Centre de coordination de la lutte antimines, précédemment inscrits à la rubrique « Fourniture pour la détection des mines et le déminage ».

	<i>Variation</i>	
Services médicaux	73,2	9,6 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

34. La diminution des ressources s'explique principalement par le fait que l'acquisition de matériel, initialement prévue pour la période 2004/05, devrait s'effectuer au cours de la présente période pour permettre à la mission de remédier aux lacunes constatées dans le domaine de la sécurité à la suite d'une évaluation des risques.

	<i>Variation</i>	
Matériel spécial	4,9	0,9 %

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

35. La diminution des ressources nécessaires s'explique par une réduction du taux de remplacement du matériel de détection des mines et du matériel de déminage, le stock actuel restant en état de fonctionnement et permettant de procéder aux

activités de détection des mines et de déminage. Cette diminution est en partie compensée par les dépenses au titre du remplacement du matériel d'observation, qui devient obsolète.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	67,8	4 %

• **Gestion : Moyens et produits revus à la baisse**

36. La diminution des ressources nécessaires s'explique essentiellement par une réduction des dépenses au titre du matériel divers, de la formation, des fournitures, du transport et des frais connexes. Le stock actuel du matériel divers reste en état de marche et permet d'assurer le fonctionnement de la mission, ce qui réduit les dépenses au titre du remplacement pour la période 2006/07. S'agissant des frais de formation et des fournitures, la diminution des ressources demandées s'explique par les efforts que déploie la mission pour renforcer la formation sur place à un coût modéré. Les dépenses afférentes au transport et aux frais connexes sont calculées sur la base des exercices antérieurs.

37. La diminution des ressources nécessaires est partiellement compensée par les ressources supplémentaires demandées au titre du remboursement à la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) des dépenses afférentes aux cartes opérationnelles et au renouvellement des stocks d'uniformes, de drapeaux et d'autocollants.

V. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre

38. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de la Force se présentent comme suit :

a) Ouverture d'un crédit de 94 112 400 dollars au titre du fonctionnement de la Force, pour la période de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007;

b) Mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, à raison de 7 842 700 dollars par mois, sous réserve que le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Force.

VI. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes figurant dans la résolution 59/296 de l'Assemblée générale, aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, adoptées par l'Assemblée générale, et aux demandes et recommandations du Comité des commissaires aux comptes

A. Assemblée générale

<i>Décisions et demandes adressées au Secrétaire général</i>	<i>Mesures prises pour donner suite aux décisions ou aux demandes</i>
Section I	
Inclure dans le projet de budget de chaque opération de maintien de la paix pour l'exercice 2006/07 des renseignements utiles sur les gains d'efficacité réalisés grâce à l'application des dispositions pertinentes de la résolution 59/296 (par. 4).	La FINUL se propose de supprimer six postes d'agents du Service mobile dans le projet de budget pour 2006/07.
Section II : Budgétisation axée sur les résultats	
Décide que la mise en place progressive du système de budgétisation axée sur les résultats doit se faire de façon strictement conforme à sa résolution 55/231 (par. 3).	Mis à exécution
Veiller à ce que les indicateurs de succès soient utilisés pour mesurer non pas les résultats obtenus par les États Membres mais, autant que possible, la contribution apportée par les missions de maintien de la paix à la concrétisation des réalisations escomptées et des objectifs arrêtés, conformément à leurs mandats respectifs (par. 5).	Mis à exécution
Présenter les projets de budget en se conformant strictement à la résolution 55/231 (par. 6).	Mis à exécution
Tenir pleinement compte des aspects opérationnels, logistiques et financiers des opérations de maintien de la paix lors de leur planification, en mettant en corrélation les budgets axés sur les résultats et les plans d'exécution des mandats de ces opérations (par. 8).	Mis à exécution. Voir par. 5 du projet de budget pour 2006/07.
Section III : Présentation des budgets	
Faire apparaître dans les projets de budget toute l'information dont le Secrétaire général dispose pour justifier ses demandes de crédits (par. 2).	Mis à exécution
Veiller à ce que le Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat et toutes les missions fassent tout leur possible pour imposer une discipline budgétaire rigoureuse et des mesures efficaces de contrôle de l'exécution des budgets (par. 5).	Mis à exécution. Les dépenses ont été réduites dans le projet de budget pour 2006/07 à la suite de contrôles d'inventaires plus stricts.

<i>Décisions et demandes adressées au Secrétaire général</i>	<i>Mesures prises pour donner suite aux décisions ou aux demandes</i>
Affirme que les projets de budget doivent, dans la mesure du possible, indiquer les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés, ainsi que les stratégies qui seront suivies à cet effet (par. 9).	Mis à exécution. Les informations relatives aux mesures prises pour obtenir des gains d'efficacité figurent aux par. 5 et 20 du projet de budget pour 2006/07.
Réexaminer régulièrement les attributions attachées aux différents postes et déterminer la classe de ces postes en tenant compte de l'évolution des besoins opérationnels ainsi que des responsabilités et des fonctions qu'assument effectivement les titulaires, afin d'assurer un emploi plus rationnel des ressources (par. 10).	Mis à exécution. Le projet de budget pour 2006/07 reflète le déclassement de P-5 à P-4 du poste de chef du Service financier.
Section IV : Examen des structures de gestion de toutes les opérations de maintien de la paix	
Veiller à ce que les autres opérations complexes procèdent à l'examen demandé et rationalisent leurs structures (par. 1).	Sans objet
Suivre l'évolution des structures des différentes opérations de maintien de la paix, pour éviter que certaines fonctions ne fassent double emploi et que les postes des classes supérieures ne représentent une trop forte proportion du total, compte tenu du mandat, du degré de complexité et des particularités de chaque mission (par. 2).	Mis à exécution. Le projet de budget pour 2006/07 reflète le déclassement de P-5 à P-4 du poste de chef du Service financier.
Revoir les attributions des fonctionnaires du protocole et la classe des postes qu'ils occupent, compte tenu des observations pertinentes du Comité consultatif (par. 12).	Sans objet
Section VI : Désarmement, démobilisation (y compris la réinsertion) et réintégration	
Veiller à ce que les projets de budget dans lesquels des ressources sont demandées pour des activités de désarmement, de démobilisation et de réinsertion contiennent des renseignements clairs sur ces activités et sur les dépenses relatives aux postes et aux autres objets de dépense qui s'y rapportent (par. 6).	Sans objet
Section VII : Projets à effet rapide	
Rationaliser la mise en œuvre des projets à effet rapide et veiller à ce que ces projets soient menés à bien dans les délais prévus.	Sans objet
Section VIII : Formation, recrutement et personnel des missions	
Insiste sur la nécessité d'arrêter définitivement la stratégie globale de formation et décide qu'en attendant sa mise au point, le personnel civil ne pourra suivre une formation en dehors du quartier général de la mission que si cette formation vise expressément à faciliter l'exécution du mandat de la mission, le fonctionnement de la mission ou l'exercice des fonctions attachées au poste occupé, ou que si elle constitue la solution la plus avantageuse (par. 1).	Mis à exécution. La FINUL continuera d'adapter le programme de formation aux besoins opérationnels effectifs, comme il apparaît dans le projet de budget pour 2006/07.

Prend note avec inquiétude des observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires aux paragraphes 55 et 56 de son rapport concernant la pratique qui consiste à recourir aux services de vacataires ou de personnes titulaires de contrats de louage de services pour exécuter des fonctions de caractère continu, et prie le Secrétaire général de l'inviter à étudier la possibilité de créer un poste lorsque les fonctions exercées présentent véritablement un caractère continu (par. 11).

La mission étudie la possibilité de sous-traiter les contrats de gestion, notamment en ce qui concerne les prestations à caractère manuel.

Section XI : Participation des Volontaires des Nations Unies

Continuer à s'assurer que les Volontaires sont soumis aux mêmes obligations et responsabilités que les fonctionnaires des Nations Unies, y compris aux mêmes normes de conduite (par. 5).

Sans objet

Tenir compte de la nécessité de recourir plus largement, chaque fois que possible, à du personnel recruté sur le plan national dans les opérations de maintien de la paix (par. 6).

Mis à exécution. Le projet de budget pour 2006/07 prévoit 339 agents recrutés sur le plan national (soit 74 % de l'effectif total du personnel civil).

Section XVI : Achats

Veiller à ce que toutes les missions de maintien de la paix observent leur plan d'achats afin de tirer parti des avantages qu'offre une planification rationnelle (par. 5).

Mis à exécution. La FINUL veillera à ce que les plans d'achats de chaque section soient revus trimestriellement afin d'être actualisés en fonction des besoins opérationnels de la mission.

Section XVII : Gestion du matériel

Le Département des opérations de maintien de la paix devrait veiller à ce que toutes les missions appliquent un programme de remplacement du matériel qui soit rentable et strictement conforme aux directives relatives à la durée de vie utile du matériel (par. 1).

Mis à exécution

Faire en sorte que les chefs des opérations de maintien de la paix adoptent des mesures efficaces de gestion et de reconstitution des stocks, ainsi que des procédures rationnelles de passation par profits et pertes du matériel devenu inutile ou inutilisable (par. 2).

Mis à exécution. Les dépenses ont été réduites dans le projet de budget pour 2006/07 à la suite de contrôles d'inventaires plus stricts.

Veiller à ce que le prêt à un organisme des Nations Unies d'actifs appartenant à une opération de maintien de la paix soit précédé de la conclusion officielle d'un accord écrit définissant, entre autres choses, les modalités de remboursement applicables et les responsabilités (par. 3).

La mission veillera à la conclusion des accords nécessaires.

Section XVIII : Technologies de l'information

Appliquer le système Galileo à toutes les opérations de maintien de la paix afin d'uniformiser les stocks des opérations de maintien de la paix (par. 3).

Le système Galileo a été mis en place.

Section XIX : Opérations aériennes

Prendre toutes les mesures nécessaires pour que les fonctionnaires participant aux opérations aériennes reçoivent la formation requise, comme spécifié dans le Manuel des opérations aériennes (par. 1).

Mis à exécution. Le projet de budget pour 2006/07 prévoit que 120 heures de vol seront consacrées à la formation.

Continuer de procéder à des inspections de la qualité des services de transport aérien et à des évaluations de ces services dans les missions afin de s'assurer du respect des normes établies (par. 2).

Mis à exécution

Établir sur une base plus réaliste le budget des opérations aériennes, sachant que les besoins en transports aériens de certaines opérations de maintien de la paix ont été surestimés (par. 3).

Les moyens aériens de la FINUL sont fournis en vertu de lettres d'attribution.

Section XXI : Rapport entre les parcs automobile et informatique et les effectifs

Veiller à ce que les opérations de maintien de la paix respectent les rapports standard, compte tenu du mandat, de la complexité et de la taille de chaque opération de maintien de la paix (par. 2).

La mission s'est efforcée de respecter les rapports standard entre les parcs automobile et informatique et les effectifs, en tenant compte de sa configuration et des fonctions assumées par le personnel civil et militaire.

Veiller à ce que dans toutes les missions, le rapport effectif entre véhicules lourds et véhicules moyens ne dépasse pas le rapport standard de 1 à 1, et justifier tout dépassement (par. 3).

Mis à exécution

Réduire progressivement l'allocation d'une imprimante par poste de travail et à appliquer avec effet immédiat, lorsque cela est réaliste et d'un bon rapport coût-efficacité, un rapport d'une imprimante pour quatre ordinateurs de bureau pour tous les postes de travail des missions de maintien de la paix, au Siège et sur le terrain (par. 6).

Afin d'appliquer dans la mesure du possible la recommandation de l'Assemblée générale, la FINUL a entrepris d'évaluer de manière exhaustive son parc d'imprimantes et d'optimiser l'utilisation des imprimantes de réseau, lorsque cela est faisable et d'un bon rapport coût-efficacité. Cette mesure permettra de ramener le nombre des imprimantes de 320 en 2005/06 à 230 en 2006/07, soit une réduction de 28 %, le rapport entre les ordinateurs et les imprimantes

Décisions et demandes adressées au Secrétaire général
Mesures prises pour donner suite aux décisions ou aux demandes

passant d'environ 2 ordinateurs pour 1 imprimante en 2005/06 à 3 ordinateurs pour 1 imprimante en 2006/07.

Section XXII : Contrats de fourniture de rations

Faire en sorte que toutes les missions suivent et évaluent le système de gestion de la qualité des prestations des fournisseurs de rations afin de s'assurer que la qualité des aliments et les conditions d'hygiène répondent aux normes établies (par. 2).

La FINUL suit et évalue le système de gestion de la qualité des fournisseurs de rations, conformément à la recommandation de l'Assemblée générale.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/56/736/Add.3)

Demande/recommandation

Mesures prises pour donner suite à la demande ou à la recommandation

Le Comité consultatif réitère la demande qu'il avait formulée dans son rapport précédent sur la FINUL (A/58/759/Add.6, par. 12) tendant à ce que les indicateurs de succès qui se prêtent à des mesures soient quantifiés, à savoir les indicateurs liés aux réalisations escomptées 1.1 et 1.2 (A/59/626), de sorte que les progrès accomplis puissent être analysés objectivement (par. 9)

La mission s'est efforcée d'améliorer les cadres de budgétisation axée sur les résultats en quantifiant les indicateurs de succès

Le Comité fait observer que la FINUL continue d'employer un grand nombre d'agents du Service mobile (76 au total). Il lui recommande de revoir les fonctions assumées par ces agents en vue de déterminer si certains d'entre eux pourraient être remplacés par des agents recrutés sur le plan national (par. 19)

La mission s'est efforcée de répondre à la demande du Comité consultatif relative à l'identification des postes du Service mobile qui pourraient être remplacés par des postes d'agent recruté sur le plan national. Le projet de budget pour 2006/07 prévoit la suppression de six postes d'agents du Service mobile, qui ne seront pas convertis en postes d'agents recrutés sur le plan national, dans la mesure où 36 postes d'agents recrutés sur le plan national ont été approuvés pour la période 2005/06

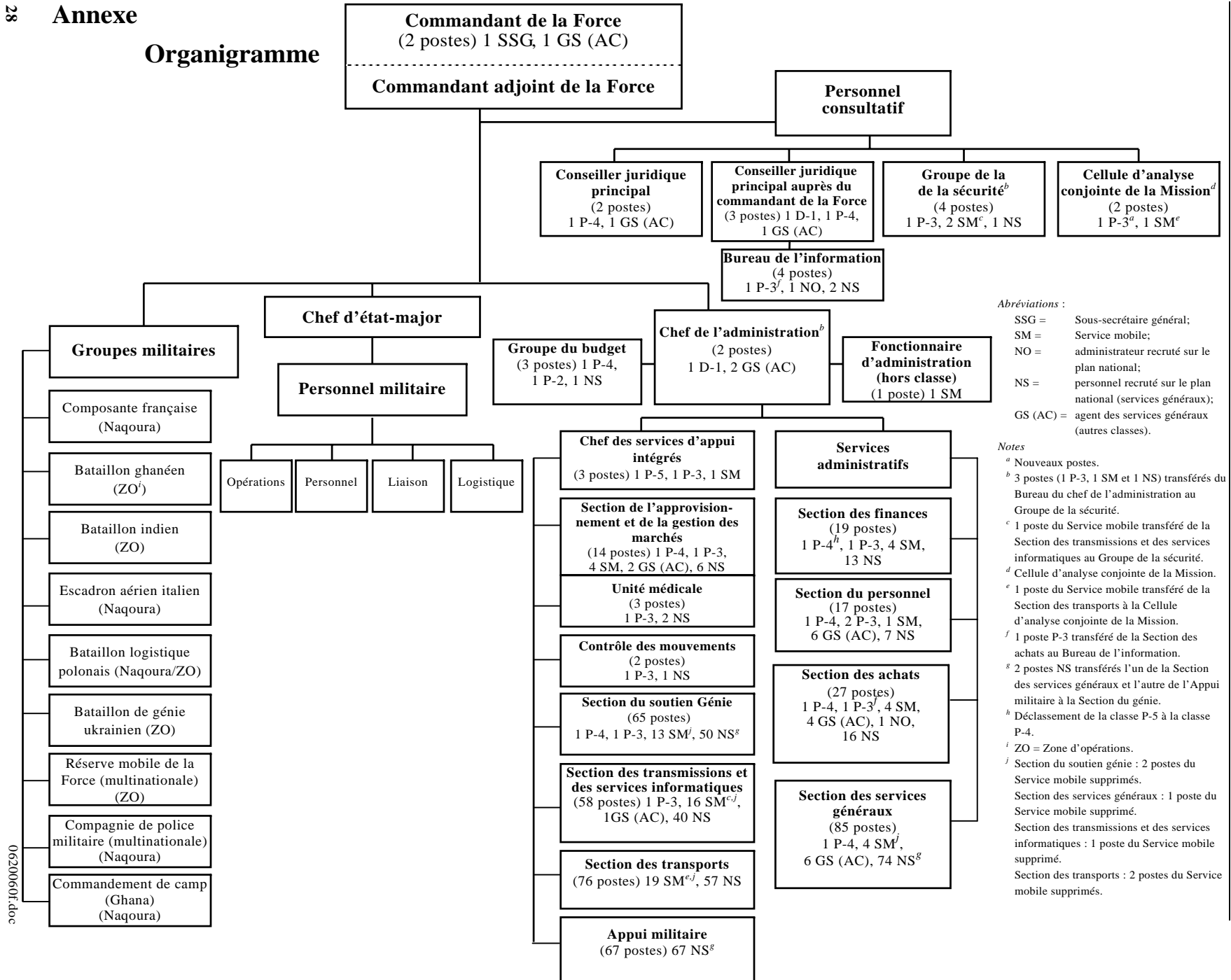
<i>Demande/recommandation</i>	<i>Mesures prises pour donner suite à la demande ou à la recommandation</i>
<p>Le Comité consultatif salue les efforts faits par la FINUL pour organiser les visites effectuées par les représentants du Siège dans la région de manière à ce qu'elles incluent également la FNUOD et l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST). Il lui recommande néanmoins de veiller à ce que les coûts afférents à tous les aspects de ces visites soient financés sur la base d'un partage, y compris les frais de transport aérien (par. 21)</p>	<p>Les coûts afférents aux visites effectuées en 2004/05, y compris les frais de transport aérien, ont effectivement été partagés entre les missions qui ont reçu la visite du personnel du Siège</p>
<p>Le Comité note aussi que certaines formations peuvent être assurées en ligne ou au moyen de la visioconférence. Il recommande à la FINUL de continuer d'étudier la possibilité d'organiser plus fréquemment des formations sur place, dans les locaux de son quartier général. Le Comité note qu'un plus petit nombre de fonctionnaires doivent être formés en 2005/06 et que, comme il l'avait recommandé dans son précédent rapport (A/58/759/Add.6, par. 24 et 25), des produits et des indicateurs de succès ont été inclus dans le tableau relatif aux prévisions de dépenses pour la formation. Il compte que la FINUL poursuivra les efforts entrepris en adaptant le programme de formation à ses besoins opérationnels effectifs (par. 23)</p>	<p>La mission continuera d'adapter le programme de formation à ses besoins opérationnels effectifs, comme cela apparaît dans le budget pour 2006/07</p>
<p>Le Comité consultatif prend acte de la tendance positive générale relative à la réduction des stocks... Néanmoins, il demande à la mission de continuer à surveiller ses stocks de matériel informatique afin de s'assurer qu'ils sont en conformité avec les ratios standard (par. 24)</p>	<p>La mission s'est efforcée de mettre son matériel informatique en conformité avec les ratios standard, en tenant compte de sa configuration et des fonctions assumées par le personnel civil et militaire</p>
<p>Le Comité consultatif note que les indications complémentaires qui lui ont été fournies faisaient apparaître des augmentations prévues pour le volume des stocks, mais qu'il n'y avait pas d'explications corrélatives dans les rubriques budgétaires correspondant aux ressources demandées. Il souhaiterait que, dans les projets de budget qui seront présentés à l'avenir, les tableaux soient accompagnés de textes explicatifs (par. 25)</p>	<p>Les tableaux du budget pour 2006/07 relatifs à l'acquisition de matériel sont accompagnés de textes explicatifs</p>

C. Comité des commissaires aux comptes

[A/59/5 (vol. II)]

<i>Demande/recommandation</i>	<i>Mesures prises</i>
Le Comité recommande que l'Administration rende obligatoire la révision de leurs plans d'achat par toutes les missions, au moins tous les trois mois, ainsi qu'il est prescrit, afin que ces plans soient mis à jour compte tenu des besoins opérationnels (par. 263)	La FINUL veillera à ce que les plans d'achat de chaque section soient révisés tous les trois mois et actualisés au regard des besoins opérationnels

Organigramme



Carte

